

Alerte en immigration – Échelle mondiale

Mars 2025

États-Unis Guide de voyage 2025

Sommaire

Sous l'administration américaine actuelle, les fonctionnaires consulaires chargés d'établir l'admissibilité à un visa et les agents du U.S. Customs and Border Protection (CBP) exercent un niveau de surveillance et de vérification plus élevé que par le passé à l'égard des demandeurs de visa et des voyageurs qui veulent entrer aux États-Unis.

C'est pourquoi les ressortissants étrangers doivent examiner leurs documents de voyage avant d'entrer aux États-Unis et d'en sortir afin d'en vérifier l'exactitude et la validité. Les ressortissants étrangers sont aussi invités à garder à l'esprit les conditions ou les restrictions d'entrée susceptibles d'avoir une incidence sur leur voyage. Le présent guide présente les éléments que les ressortissants étrangers doivent garder à l'esprit lorsqu'ils voyagent aux États-Unis.

Validité des documents de voyage

Les ressortissants étrangers sont invités à examiner leurs documents de voyage et à noter les dates d'expiration avant de planifier un voyage international afin d'avoir en main tous les documents pertinents pour faciliter l'entrée aux États-Unis.

▪ **Validité du tampon de visa :** La date d'expiration du tampon de visa ainsi que la date d'expiration de la demande de visa (*Petition Expiration Date* ou PED), s'il y a lieu, doivent être examinées attentivement afin de confirmer la validité des documents au moment du retour aux États-Unis. De plus, le tampon de visa doit indiquer la bonne catégorie de visa pour attester de l'objet du retour. Si le tampon de visa est expiré, planifiez un rendez-vous au consulat dès que possible afin d'assurer un renouvellement

en temps opportun avant la date de retour prévue aux États-Unis. De plus, si la demande de visa a expiré, il est important d'établir s'il faut fixer un rendez-vous pour obtenir un visa ou si d'autres documents d'immigration américains valides (p. ex. le document de voyage de préadmission sous condition, le formulaire I-797, *Approval Notice*) peuvent être utilisés pour faciliter un retour aux États-Unis.

- **Validité du passeport :** Le passeport est généralement valide pour une période d'au moins six (6) mois après la date d'expiration de la période d'admission d'un ressortissant étranger aux États-Unis.
- **Document relatif au statut des visas :** Les U.S. Citizenship and Immigration Services (USCIS) ou le Department of State (DOS, le département d'État américain) délivrent un formulaire I-797, *Approval Notice*, ou un formulaire I-129S à la plupart des non-immigrants autorisés à travailler.
- **Documents pour les personnes à charge :** Les personnes à charge accompagnatrices doivent détenir un passeport valide et avoir un tampon de visa (sauf s'il y a une exemption de visa) avant de voyager à l'étranger. Lorsqu'elles voyagent, les personnes à charge doivent détenir une preuve de la relation, comme la version originale du certificat de mariage (pour un conjoint à charge) et/ou la version originale du ou des certificats de naissance (pour les enfants à charge) si un rendez-vous pour l'obtention du visa est prévu avant la date du voyage de retour aux États-Unis.

Les ressortissants étrangers qui se trouvent aux États-Unis et qui envisagent de voyager à l'étranger doivent garder à l'esprit ce qui suit :

- **Formulaire I-94, Arrival/Departure Record (fiche d'arrivée et de départ)** : les ressortissants étrangers doivent s'assurer avant de retourner aux États-Unis que leur plus récent formulaire I-94, fiche d'arrivée et de départ, indique la bonne catégorie de visa. *Il est à noter qu'un ressortissant étranger qui est demeuré sur le territoire des États-Unis après l'expiration d'un formulaire I-94 délivré antérieurement devrait consulter un professionnel en droit de l'immigration aux États-Unis d'EY Cabinet d'avocats ou de Mehlman Jacobs avant de voyager à l'étranger, puisqu'une telle situation peut avoir des répercussions importantes pour son retour.*
- **Demandes en attente auprès des USCIS** : Les ressortissants étrangers sont invités à consulter un professionnel d'EY Cabinet d'avocats ou de Mehlman Jacobs avant leur départ des États-Unis s'ils ont une demande d'ajustement du statut en attente, une demande de changement du statut de non-immigrant ou un autre type de demande d'avantage en matière d'immigration en attente auprès des USCIS afin d'éviter un éventuel abandon de la demande pouvant découler de ce départ.
- **Arrivées aux postes frontaliers terrestres et maritimes** : Il existe certaines exceptions limitées à l'obligation de présenter un visa valide pour rentrer aux États-Unis, notamment pour faire de brefs voyages au Canada, au Mexique et dans les îles adjacentes, selon le statut du visa, dont on peut bénéficier au moyen d'un processus connu sous le nom de « validation automatique du visa ». Ce processus comporte des critères stricts, veuillez vérifier auprès d'un professionnel d'EY Cabinet d'avocats ou de Mehlman Jacobs si vous êtes admissible avant de planifier un voyage qui dépend d'une validation automatique du visa.

Au point d'entrée

Les voyageurs qui sont des ressortissants étrangers et qui se présentent à un point d'entrée (PDE) pour entrer aux États-Unis doivent garder à l'esprit ce qui suit lorsqu'ils interagissent avec les agents du Customs and Border Protection (CBP), lesquels disposent de beaucoup de latitude pour établir s'il faut admettre ou non un ressortissant étranger aux États-Unis :

- Saluez l'agent, adoptez une attitude polie et respectueuse, restez calme et faites preuve de patience tout au long de l'interaction.
- Répondez honnêtement et clairement à toutes les questions, mais sans fournir plus d'information que ce qui est demandé.
- Si vous ne comprenez pas la question, demandez à l'agent de bien vouloir répéter.

Les voyageurs doivent être prêts à fournir des documents additionnels qui attestent de l'objet de la visite, comme une lettre de vérification d'emploi ou des copies de récents relevés de paie pour montrer qu'ils continuent de travailler pour leur employeur. Si vous sollicitez l'entrée en tant que touriste ou visiteur d'affaires ou que vous demandez un visa de la catégorie non-immigrant sans intention de devenir immigrant, comme un visa F-1 ou TN, assurez-vous que les documents à l'appui comprennent la preuve de liens à l'étranger, dont des relevés bancaires, une convention hypothécaire ou un bail, une lettre d'invitation qui atteste de l'objet de la visite et les plans de voyage de retour.

Les voyageurs doivent être prêts à répondre à des questions concernant :

- l'identité et le lieu de résidence, la durée du séjour et l'hébergement aux États-Unis;
- l'objet de la visite (par exemple pour le travail, les études, un voyage d'affaires ou le tourisme);
- la nature des activités qui seront exercées;
- des informations précises sur l'employeur, les compétences et le rôle au sein de l'entreprise.

En particulier, les personnes qui voyagent fréquemment avec un visa B-1/B-2/ESTA à titre de visiteurs d'affaires ou de touristes doivent se préparer à répondre à des questions additionnelles sur leurs habitudes de voyage et l'objet du voyage actuel, de même que sur les activités précises auxquelles elles participeront aux États-Unis, visant à assurer qu'elles ne travailleront pas ou n'ont pas travaillé auparavant sans autorisation.

Surveillance accrue

Nous assistons à une hausse des mesures de surveillance et de contrôle pour les ressortissants étrangers qui souhaitent être admis et entrer aux États-Unis, il est donc important d'être prêt lorsqu'on voyage. Les médias ainsi que des rapports d'avocats et de l'American Immigration Lawyers Association ont fait état des tendances suivantes dans les PDE :

- Des personnes sont dirigées vers un poste de contrôle secondaire et doivent répondre à d'autres questions, y compris des personnes qui détiennent un visa valide ou qui ont un statut de résident permanent légitime, qui font une demande de préadmission sous condition ou qui ont obtenu une exemption d'interdiction de territoire.
- Un niveau élevé de surveillance peut s'appliquer aux voyageurs qui travaillent dans les secteurs de l'agriculture, de la construction, de la consultation et de la fabrication.
- Les voyageurs qui ont des antécédents criminels ou ont commis des infractions liées à l'immigration sont signalés aux fins d'une inspection plus poussée, se voient refuser l'entrée et, dans certains cas, sont détenus dans une prison avant leur renvoi du pays, même si ces personnes n'ont pas connu de problèmes lors de voyages précédents.
- Les voyageurs qui présentent une demande de permis de travail, comme les Canadiens qui demandent le statut TN ou L-1 à un PDE, ont dû attendre longuement de 3 à 5 heures ou plus.
- Les résidents permanents légitimes peuvent s'attendre à des questions additionnelles sur leurs liens avec les États-Unis et l'objet de leur voyage s'ils ont été à l'extérieur des États-Unis pendant de longues périodes. Les résidents permanents légitimes peuvent être soumis à une inspection secondaire s'ils ont été à l'extérieur des États-Unis pendant plus de 6 mois et peuvent être détenus et renvoyés à un juge de l'immigration s'ils ont été à l'extérieur pendant plus de 12 mois et qu'ils n'ont pas de permis de rentrée.
- De même, les résidents permanents légitimes peuvent être mis en détention et renvoyés à un juge de l'immigration s'ils ont commis des crimes susceptibles d'entraîner une interdiction ou l'expulsion du territoire.
- Le CBP soutient que, compte tenu de son pouvoir de procéder à des fouilles à la frontière, tous les voyageurs ont l'obligation de présenter leurs appareils électroniques ainsi que l'information qu'ils contiennent de telle manière qu'ils puissent être examinés s'il en fait la demande. Si un voyageur ne se soumet pas à une fouille, il peut se voir refuser l'entrée ou le CBP peut saisir l'appareil pour faciliter l'inspection. Avant tout voyage aux États-Unis, les employés sont invités à communiquer avec leur organisation afin d'établir si des politiques sont en place concernant l'accès aux appareils de l'entreprise.

Répercussions pour les employeurs

Les agents du CBP peuvent également communiquer avec les employeurs qui font une demande afin de vérifier l'exactitude des renseignements présentés par un ressortissant étranger autorisé à travailler qui demande l'entrée à un PDE. Lorsque des employés de l'entreprise se rendent aux États-Unis pour affaires ou à des fins professionnelles, il faut s'assurer que le responsable des questions de mobilité et d'immigration de l'entreprise est avisé du voyage et prêt à réagir.

On conseille aux organisations de mettre en place un système d'évaluation préalable des voyageurs d'affaires, afin de vérifier s'ils détiennent les documents appropriés, si le but et les activités prévues sont appropriés ainsi que la durée escomptée, de manière à réduire au minimum les risques et à assurer la conformité aux règlements en matière d'immigration.

Nous continuerons de surveiller la situation et de faire part de son évolution. Pour en savoir davantage ou approfondir la question, veuillez communiquer avec votre professionnel d'EY Cabinet d'avocats s.r.l./S.E.N.C.R.L. ou de Mehlman Jacobs LLP.

EY | Travailleur ensemble pour un monde meilleur

La raison d'être d'EY est de contribuer à un monde meilleur, en créant de la valeur à long terme pour ses clients, pour ses gens et pour la société, et en renforçant la confiance à l'égard des marchés financiers.

Grâce aux données, à l'intelligence artificielle et aux technologies de pointe, les équipes d'EY aident les clients à façonner l'avenir en toute confiance et proposent des solutions aux enjeux les plus pressants d'aujourd'hui et de demain.

Les équipes d'EY fournissent une gamme complète de services en certification, en consultation et en fiscalité ainsi qu'en stratégie et transactions. S'appuyant sur des connaissances sectorielles, un réseau mondial multidisciplinaire et des partenaires diversifiés de l'écosystème, les équipes d'EY sont en mesure de fournir des services dans plus de 150 pays.

EY est *All in* pour façonner l'avenir en toute confiance.

Suivez-nous sur X : @EYCanada.

EY désigne l'organisation mondiale des sociétés membres d'Ernst & Young Global Limited et peut désigner une ou plusieurs de ces sociétés membres, lesquelles sont toutes des entités juridiques distinctes. Ernst & Young Global Limited, société à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ne fournit aucun service aux clients. Des renseignements sur la façon dont EY collecte et utilise les données à caractère personnel ainsi qu'une description des droits individuels conférés par la réglementation en matière de protection des données sont disponibles sur le site ey.com/fr_ca/privacy-statement. Les sociétés EY ne pratiquent pas le droit là où la loi le leur interdit. Pour en savoir davantage sur notre organisation, visitez le site ey.com.

À propos d'EY Cabinet d'avocats

EY Cabinet d'avocats s.r.l./S.E.N.C.R.L. est un cabinet d'avocats du Canada affilié à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. dans ce pays. Les deux entités sont des sociétés à responsabilité limitée formées en vertu des lois de la province d'Ontario. EY Cabinet d'avocats s.r.l./S.E.N.C.R.L. n'a aucune association ni relation avec Ernst & Young LLP aux États-Unis ou avec les membres de celle-ci. Ernst & Young LLP aux États-Unis ne pratique pas le droit et ne fournit pas de services en matière d'immigration ou de services juridiques. Pour plus d'information, veuillez consulter le site [https://www.eylaw.ca/fr_ca](http://www.eylaw.ca/fr_ca).

À propos de Mehlman Jacobs LLP

Petit cabinet spécialisé en droit de l'immigration, Mehlman Jacobs LLP fournit des conseils juridiques et stratégiques aux employeurs et aux employés à toutes les étapes du processus d'immigration, tout en s'efforçant d'offrir une expérience personnalisée et d'apporter de la transparence dans un contexte souvent complexe et incertain. Mehlman Jacobs, société à responsabilité limitée formée en vertu des lois de l'État de la Californie et contrainte de n'offrir que des services en droit de l'immigration, est une société membre d'Ernst & Young Global Limited et est détenue et exploitée de manière indépendante par des avocats autorisés à exercer aux États-Unis.

© 2025 Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Tous droits réservés.

Société membre d'Ernst & Young Global Limited.

EYG n° 002390-25Gbl

La présente publication ne fournit que des renseignements sommaires, à jour à la date de publication seulement et à des fins d'information générale uniquement. Elle ne doit pas être considérée comme exhaustive et ne peut remplacer des conseils professionnels. Avant d'agir relativement aux questions abordées, communiquez avec nous ou un autre conseiller professionnel pour discuter de votre propre situation. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard des pertes ou dommages subis à la suite de l'utilisation des renseignements contenus dans la présente publication.

EY Cabinet d'avocats s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Batia Stein, associée
+1 416 943 3593
batia.j.stein@ca.ey.com

Marwah Serag, associée
+1 416 943 2944
marwah.serag@ca.ey.com

Melanie Bradshaw, associée
+1 416 943 5411
melanie.bradshaw@ca.ey.com

Mehlman Jacobs LLP
Sharon Mehlman, associée
+1 858 404 9350
sharon.mehlman@mehlmanjacobs.com

Dilnaz A. Saleem, associée
+1 713 750 1068
dilnaz.saleem@mehlmanjacobs.com

Auteure : Melanie Bradshaw, associée
+1 416 943 5411
melanie.bradshaw@ca.ey.com

Roxanne Israel, associée
+1 403 206 5086
roxanne.n.israel@ca.ey.com

Jonathan Leebosh, associé
+1 604 899 3560
jonathan.e.leebosh@ca.ey.com

Stephanie Lipstein, associée
+1 514 879 2725
stephanie.lipstein@ca.ey.com